

CLAP ACP



ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
la francophonie



*avec la contribution financière de l'Union européenne et le soutien du Secrétariat du Groupe des Etats ACP*

# COMMUNIQUE

## APPEL A PROJET CINEMATOGRAPHIQUE 2020 FONDS CLAP ACP – FONSIIC

Le Fonds de Soutien à l'Industrie cinématographique (FONSIIC) avec la contribution financière de l'Union Européenne et le soutien du Secrétariat du Groupe des Etats ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique) lance un appel à projets cinématographiques dénommé CLAP ACP-FONSIIC du 1<sup>er</sup> au 30 Avril 2020.

**Destiné à renforcer les coproductions entre les pays du groupe Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP)**, le Fonds **CLAP ACP - FONSIIC** est doté d'environ **679.571.452 F CFA** (1.036.000 €) dont **229.584.950 F CFA** (350.000 €) alloués par le FONSIIC et **449.986.502 F CFA** (686.000 €) alloués par le Fonds européen de développement dans le cadre du programme CLAP ACP mené par le FONSIIC en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), avec la contribution financière de l'Union européenne et le soutien du Secrétariat du Groupe des Etats ACP. Ces montants sont destinés à financer des coproductions associant la Côte d'Ivoire à des pays du groupe des Etats Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP)\*, dans les catégories – « Longs-métrages de fiction (Cinéma, Animation, TV) », « Séries » et « Documentaires » – à travers une sélection annuelle effectuée par la Commission Technique de Lecture.

### 1. Objectifs

Le Fonds CLAP ACP - FONSIIC a pour objectifs de :

- 1.1. Garantir la qualité des œuvres cinématographiques et améliorer leur valeur artistique et leur compétitivité ;
- 1.2. Contribuer au développement de la production cinématographique et audiovisuelle des Etats ACP, à sa diffusion et promotion dans les Pays ACP et dans le monde, à la professionnalisation et à l'autonomisation de ses structures de production, à l'émergence de ses jeunes talents ;
- 1.3. Participer au renforcement de la coopération cinématographique et audiovisuelle des pays ACP par le biais de coproductions et/ou de partenariats techniques.

- 1.4. Inciter les sociétés et professionnels ivoiriens du secteur du film à développer leur compétence et leur rayonnement en intensifiant leurs coopérations avec leurs homologues des autres Etats ACP.

## 2. Date limite de candidature

30 Avril 2020 à 23h59 TU (Temps Universel)

**NB : Pour plus de détails concernant les critères d'éligibilité et les modalités de soumission, merci de bien vouloir télécharger le règlement complet du dispositif sur le site du Fonds de Soutien à l'Industrie Cinématographique : [www.fonsic.com](http://www.fonsic.com)**

**Pour toutes informations complémentaires veuillez écrire à l'adresse suivante :**

[jlf.diomande@culture.gouv.ci](mailto:jlf.diomande@culture.gouv.ci)



Le Président du FONSIC

**Mamidou Zoumana COULIBALY-DIAKITE**